

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : CAROLINE Gélinas

<https://www.cadre21.org/membres/c4c7f60db3132e32596589a6>

Date d'obtention : 2021-03-26 18:27:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, il est toujours important de bien analyser la situation en se référant à la l'aide-mémoire. La personne qui dénonce une situation pourra fournir les informations nécessaires à la suite des démarches de l'intervenant, tout en protégeant les jeunes impliqués. En agissant rapidement, l'intervenant permettra de stopper la propagation des photos compromettantes. En utilisant la grille d'analyse, l'intervenant s'assure de noter objectivement la situation et de fournir les informations nécessaires aux policiers pour amorcer leur enquête. Selon la nature des faits, les règlements de l'établissement peuvent aussi permettre à l'intervenant d'être guidé dans ses prochaines étapes. Lorsqu'il y a production et/ou diffusion de matériel de pornographie juvénile, le service de police doit toujours être impliqué dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les situations entourant le sextage sont multiples et complexes. En se basant sur l'aide mémoire, l'intervenant pourra mieux orienter ses démarches et éviter des erreurs qui pourraient empêcher les enquêteurs de bien faire leur travail. L'endroit où se passe la situation, les personnes impliquées peuvent venir grandement influencer les démarches de l'intervenant. Il peut être facile de se laisser emporter par de bonnes intentions d'aider les personnes qui nous demandent de l'aide. Une bonne connaissance de la situation et des personnes impliquées pourra permettre à l'intervenant d'apporter l'aide adéquate.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais que l'étape où il faut rassurer la victime ou l'instigateur de collaborer à notre démarche semble la plus délicate. Il faut créer un lien de confiance pour obtenir leurs confidences et ainsi mieux les aider à se sortir de cette situation. J'imagine que plusieurs personnes ont peur des représailles, ont honte de leurs actions et regrettent. Rencontrer des policiers peut aussi faire peur aux jeunes. Les premières minutes d'intervention permettront d'établir ou non le climat de confiance entre l'intervenant et les personnes impliquées dans la situation. En expliquant bien le protocole Sexto et ses avantages, l'intervenant saura sûrement développer ce lien de confiance.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

